

Chapitre 4

LES RÉFUGIÉS PALESTINIENS AU LIBAN



Photo : Organisation des Nations Unies

Casques bleus des Nations Unies en mission au Sud-Liban, 1978.

Au milieu et à la fin des années 70, le Liban est de plus en plus passé au centre du conflit du Moyen-Orient. Nombre de ceux qui avaient fui les régions septentrionales et côtières de la Palestine, en 1948, s'étaient réfugiés dans des camps à proximité des villes libanaises de Tyr, Sidon et Beyrouth. Une autre vague de Palestiniens étaient arrivés de Jordanie en 1970 et les troubles s'aggravèrent constamment dans le sud du Liban. La situation le long de la frontière israélo-libanaise s'était également dégradée au début de 1972. Israël, déclarant agir en guise de représailles contre les raids effectués par des commandos palestiniens à l'intérieur de son territoire, attaqua des camps de réfugiés au Liban. En avril 1972, à la demande du Liban, une opération d'observation du cessez-le-feu fut organisée par l'ONUST le long de la frontière.

Israël envahit le Liban, 1978

Les forces israéliennes envahirent le sud du Liban en mars 1978, à la suite d'un raid effectué par un commando palestinien en Israël. Le Conseil de sécurité demanda à Israël de retirer ses forces du territoire libanais et, à la demande du Liban, créa la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), chargée de confirmer le retrait des forces israéliennes, de restaurer la paix et la sécurité et d'aider le Gouvernement libanais à rétablir son autorité sur le sud du pays; mais, lorsque les forces israéliennes eurent achevé leur retrait du Liban en juin 1978, elles remirent leurs positions dans la zone frontalière non pas à la FINUL mais aux milices chrétiennes et aux milices associées appuyées par Israël.

Le sud du Liban demeura très instable, avec de fréquents échanges de coups de feu entre les milices chrétiennes et les forces de défense israéliennes, d'une part, et les éléments armés de l'OLP et le mouvement national libanais, d'autre part. Les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et les Etats-Unis débouchèrent sur un cessez-le-feu *de facto* en juillet 1981, et la région resta calme dans l'ensemble jusqu'en mai 1982, époque à laquelle, après les attaques dont avaient fait l'objet des diplomates israéliens à Londres et à Paris, Israël effectua des raids aériens contre des objectifs de l'OLP au Liban. Les combats reprirent une fois de plus entre les forces israéliennes et celles de l'OLP.

Le 5 juin, dans sa résolution 508 (1982), le Conseil de sécurité demanda qu'il soit mis immédiatement fin à toute activité militaire au Liban et de part et d'autre de la frontière libano-israélienne. L'OLP réaffirma son engagement de cesser toutes opérations militaires au-delà de la frontière et Israël informa le Secrétaire général que la résolution du Conseil serait portée à l'attention du Gouvernement israélien. Le lendemain, le 6 juin, les forces israéliennes envahirent le Liban, débordant ou contournant les positions de la FINUL. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 509 (1982), lança de nouveaux appels au cessez-le-

feu et exigea qu'Israël retire ses forces militaires « immédiatement et inconditionnellement ». L'invasion ne cessa pas et, en fin de compte, les forces israéliennes arrivèrent à Beyrouth, qu'elles encerclèrent.

Continuant à siéger pendant les mois de juin, juillet et août 1982, le Conseil exigea qu'Israël lève son blocus de Beyrouth de façon à pouvoir ravitailler les civils en ville. Il autorisa le déploiement d'observateurs militaires de l'ONU, connus sous le nom de « Groupe d'observateurs de Beyrouth » pour contrôler la situation à Beyrouth et aux alentours.

En août, pendant le siège de l'ouest de Beyrouth par les forces israéliennes, les Etats-Unis, la France et l'Italie, sur la demande du Gouvernement libanais, envoyèrent dans cette ville une force multinationale pour faciliter le départ du personnel armé palestinien en bon ordre et dans des conditions de sécurité. L'évacuation des forces palestiniennes de la région de Beyrouth s'acheva le 1^{er} septembre 1982, et la force multinationale fut retirée au cours des deux semaines suivantes.

Toutefois, les tensions augmentèrent considérablement après l'assassinat, le 14 septembre, du Président élu du Liban, Bachir Gemayel. Le lendemain, des unités des forces de défense israéliennes entrèrent dans Beyrouth-Ouest. Le 17 septembre, des centaines de civils palestiniens, y compris des femmes et des enfants, furent massacrés dans les camps de réfugiés de Sabra et de Chatila par les milices chrétiennes libanaises qui étaient entrées à Beyrouth avec les forces israéliennes. Le Conseil de sécurité condamna le « massacre criminel » de civils palestiniens à Beyrouth et le Gouvernement libanais demanda le retour de la force multinationale.

Des contingents des Etats-Unis, de la France et de l'Italie, rejoints ultérieurement par une petite unité du Royaume-Uni, furent renvoyés à Beyrouth à la fin de septembre 1982. La force multinationale rencontra des difficultés diverses lorsqu'elle chercha à s'acquitter de sa tâche et subit de lourdes pertes. Les Etats-Unis, l'Italie et le Royaume-Uni retirèrent leur personnel

et la France le sien au début de 1984, marquant ainsi la fin de l'effort multinational qui avait duré 19 mois.

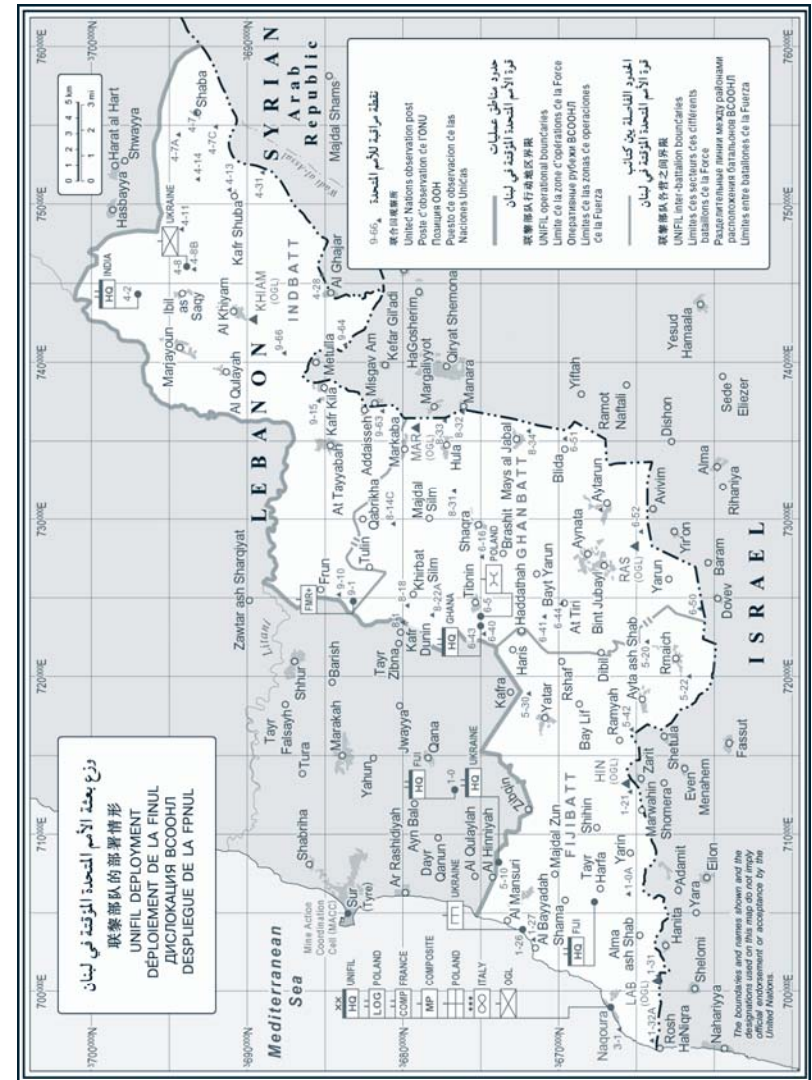
En juin 1983, des heurts éclatèrent dans l'est du Liban entre différentes factions palestiniennes causant des souffrances importantes parmi les civils palestiniens. Le foyer de tension entre Palestiniens se déplaça ensuite vers le nord du Liban, autour de la ville de Tripoli. Un accord intervint finalement entre les parties, prévoyant un cessez-le-feu et l'évacuation du président de l'OLP, Yasser Arafat, et des éléments armés de l'OLP qui lui étaient fidèles. En réponse à une demande du président Arafat, le Secrétaire général décida, pour des raisons humanitaires, d'autoriser les navires qui devaient évacuer les forces de l'OLP de Tripoli à arborer le pavillon de l'Organisation des Nations Unies. L'opération d'évacuation fut effectuée le 20 décembre 1983, et des milliers de Palestiniens cherchèrent refuge en Tunisie, au Yémen et dans d'autres pays.

La « zone de sécurité » d'Israël au Sud-Liban, 1985

En janvier 1985, le Gouvernement israélien annonça que des membres des forces de défense israéliennes continueraient d'opérer dans la « zone de sécurité » et serviraient de conseillers à ce qu'il était convenu d'appeler l'« Armée du Sud-Liban » (ASL). Les forces de défense israéliennes et l'ASL restèrent la cible d'attaques menées par des groupes opposés à l'occupation du Liban par Israël. En 1993 et 1996, Israël procéda à des bombardements intenses qui firent de nombreuses victimes parmi la population civile.

Israël se retire du Liban, 2000

Le 17 avril 2000, Israël informa le Secrétaire général qu'il retirerait ses forces du Liban avant le mois de juillet 2000 « d'une façon strictement conforme aux résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil de sécurité ». Dans un premier temps, le Secrétaire général dépêcha son Envoyé spécial, Terje Roed-Larsen (Norvège), auprès des Gouvernements israélien et libanais et des Etats Membres concernés de la région. Des cartographes, des juristes et des experts militaires de l'Organisation



Map No. 4.144 Rev. 5 (July 2002)

Department of Public Information
Cartographic Section

des Nations Unies qui accompagnaient M. Larsen étudièrent les questions techniques qui se posaient concernant le retrait.

Le 2 mai, le Gouvernement israélien informa le Secrétaire général qu'Israël avait redéployé ses forces, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Une équipe de cartographes de l'ONU se rendit sur place pour déterminer le tracé d'une ligne qui servirait à confirmer le retrait d'Israël (elle fut dénommée par la suite « Ligne bleue »). Le 16 juin, le Secrétaire général fit savoir au Conseil qu'Israël avait retiré ses forces du Liban conformément à la ligne tracée par l'ONU. Le Conseil de sécurité, dans une résolution adoptée le 18 juin, se félicita du rapport du Secrétaire général et approuva le travail réalisé par l'Organisation.

Faisant rapport au Conseil de sécurité le 20 juillet, le Secrétaire général déclara que le Sud-Liban avait connu de grands bouleversements. Les forces israéliennes s'étaient retirées, leurs auxiliaires libanais locaux avaient été dispersés et, après plus de deux décennies, les armes s'étaient tues. Cependant, malgré les progrès considérables qui avaient été réalisés, il craignait que la paix ne soit loin de régner dans le secteur Israël-Liban et que les risques de graves incidents ne demeurent. Aussi, les deux parties devaient-elles rester en contact étroit avec la FINUL et intervenir rapidement lorsqu'une violation ou un incident était porté à leur attention.

Des violations furent signalées des deux côtés de la « Ligne bleue », mais, de manière générale, la situation dans la zone d'opérations de la FINUL resta calme. Après que, le 24 juillet, le Secrétaire général eut informé le Conseil de sécurité que les autorités israéliennes avaient mis fin à toutes les violations constatées sur la ligne de retrait, le Gouvernement libanais consentit au plein déploiement de la FINUL. Le 27 juillet, le Conseil de sécurité prorogea une fois de plus de six mois le mandat de la FINUL, et ce jusqu'au 31 janvier 2001. Le Conseil demanda au Gouvernement libanais de veiller à ce que son autorité et sa présence soient effectivement rétablies dans le sud et, en particulier, de procéder dès que possible à un déploiement substantiel des forces armées libanaises.